



Partage judiciaire - conflit avec avocat

Par **Ioranguerre**, le **02/07/2007** à **19:11**

Bonjour,

étant dans une indivision avec plusieurs co-héritiers, dont un refusait toutes les propositions de partage du Notaire, j'ai fait appel à un avocat pour saisir le TGI et demander le partage judiciaire.

L'avocat m'a annoncé un montant approximatif de 1000€ sans me faire signer de convention d'honoraire.

L'affaire a été jugée et un expert a été nommé par le TGI pour l'évaluation des biens et faire réaliser une nouvelle proposition de partage, ce dont je suis satisfait.

Après 2 factures d'un montant total de 1500€, l'avocat me fait dire par son assistante qu'il n'y en aura plus. Et le mois dernier, il nous transmet à nouveau une facture de 600€ pour "assistance à exécution" alors qu'il nous avait envoyé un courrier disant qu'il ne pourrait pas y assister.

On conteste par téléphone auprès de son assistante (pas moyen de le joindre directement malgré de très nombreux appels), puis par courrier, et un mois après la date de la facture, il nous répond qu'il ne veut plus nous représenter.

Ma question est double :

- sur la procédure : l'expert n'a pas encore rendu ses conclusions. Quelle sera la suite de la procédure de partage judiciaire ?
- sur l'avocat : en ai-je besoin pour la suite de la procédure ? Dois-je le notifier que je le dessaisis de l'affaire ? Dois-je régler les 45 € qu'il me demande (il semble avoir annulé la dernière facture de 600€) ?

Précision : l'avocat est bâtonnier de son ordre.

Merci d'avance (pas facile d'être synthétique et objectif).

Par **lascombe christian**, le **22/01/2008** à **07:41**

bonjour,

suite à votre question avez vous eu une ou des réponses car ma fille est dans le même cas
merci

christian lascombe 04 67 12 29 50
ccigalon@aol.com